

Levée des excommunications : interview et réaction du cardinal Vingt-Trois

Publié le 24 janvier 2009
5 minutes

Sauf avis contraire, les articles ou conférences qui n'émanent pas des membres de la FSSPX ne peuvent être considérés comme reflétant la position officielle de la Fraternité Saint-Pie X

« Le cardinal André Vingt-Trois, archevêque de Paris et Président de la Conférence des évêques de France, s'est exprimé ce matin à 7h33 sur les ondes de Radio Notre Dame (Emission l'Entretien du Cardinal) à propos de l'annonce d'une décision du pape levant les excommunications prononcées en 1988 à l'encontre des quatre évêques de la Fraternité St Pie X.

Le cardinal Vingt-Trois, qui s'exprimait avant la publication officielle du décret, a expliqué d'abord que « l'excommunication est une peine qui est prononcée par l'Eglise à la suite d'un acte grave. En l'occurrence il s'agissait de l'ordination de quatre évêques non seulement sans le consentement du Pape mais en contradiction avec un avertissement préalable du pape Jean Paul II. Celui-ci s'était en effet adressé à Mgr Lefebvre pour lui demander de ne pas faire ces ordinations. Il s'agissait donc de la part de Mgr Lefebvre et des évêques qui avaient reçu cette ordination, d'un acte de désobéissance formel et particulièrement grave à l'égard du Pape. »

Si cette excommunication est levée, c'est d'abord parce que « le pape a la possibilité, s'il le souhaite, de le faire. S'il a décidé de le faire aujourd'hui, c'est qu'il a des éléments suffisamment positifs qui le justifient. »

Quant à la manière dont cette nouvelle peut être accueillie, l'archevêque de Paris précise qu'en ce qui le concerne « chaque fois que l'Eglise peut suspendre une peine, je m'en réjouis. C'est une opportunité, une porte ouverte, pour permettre à des chrétiens de retrouver la plénitude de la communion avec l'Eglise. A condition qu'ils le souhaitent ou qu'ils l'acceptent. C'est un geste de miséricorde et un geste d'ouverture pour fortifier l'unité de l'Eglise. »

En revanche la levée des excommunications ne signifie pas qu'il soit possible d'être catholique en faisant un tri dans l'enseignement de l'Eglise, dans la doctrine et la Tradition de l'Eglise. « Des gens qui, pour la plupart, se présentent sincèrement comme des défenseurs de la Tradition, se donnent le pouvoir magistériel de distinguer la bonne Tradition de la mauvaise Tradition. Mais un tel acte de discernement ne peut être qu'un acte de l'Eglise et pas celui d'un groupe particulier dans l'Eglise. »

Pour Mgr Vingt-Trois, il est difficile de savoir comment les choses vont changer concrètement. « La levée d'excommunication est un acte juridique - a-t-il dit. Je ne peux pas savoir d'avance comment les manières de réagir et de se comporter des personnes va suivre l'acte juridique. Les difficultés qui traversent l'histoire de l'Eglise depuis 2000 ans se règlent par la conversion des cœurs et par le renouvellement de la vie de l'Esprit dans le cœur des chrétiens. »

Et l'archevêque de Paris a conclu : « Le ministère de Benoît XVI ne se réduit pas à s'occuper de la Fraternité Saint-Pie-X. Certes dans ce domaine particulier le Pape exerce son ministère de communion, comme il l'a fait par exemple par la lettre qu'il a envoyée aux catholiques chinois l'année dernière, avec l'intention de les aider à retrouver une pleine unité. »

Evêques intégristes : la décision du pape est une

ouverture (Vingt-Trois)

24 jan 2009 - AFP - la-croix.com

PARIS, (AFP) - La décision du pape de lever l'excommunication des 4 évêques intégristes est une ouverture, a affirmé samedi le cardinal André Vingt-Trois, président de la Conférence des évêques de France (CEF) au cours d'un point de presse tout en reconnaissant que c'est une « secousse » pour un grand nombre de catholiques.

Benoît XVI a « répondu au désir exprimé par ces quatre évêques de la Fraternité Saint Pie X de rentrer dans l'Eglise romaine en reconnaissant la primauté du pape », a-t-il indiqué. Ce geste est « une porte ouverte pour poursuivre les discussions sur la situation juridique de la Fraternité Saint Pie X », a-t-il ajouté.

L'évolution de la situation des intégristes par rapport à Rome va dépendre des entretiens à venir entre le pape et Mgr Bernard Fellay (supérieur de la Fraternité), a-t-il poursuivi.

Interrogé sur la réaction des fidèles face à cet événement, il a dit AVOIR « confiance dans la vitalité de l'Eglise pour assumer une secousse comme celle-là ».

Quant aux propos tenus par Mgr Williamson, l'un des évêques concernés par la levée d'excommunication, il répond que « la décision du pape ne porte pas sur ces propos », même s'il trouve « naturel qu'ils aient pu semer le trouble ».

Interrogé sur le bien fondé de la décision du pape, Mgr Vingt-Trois redit que c'est un geste d'ouverture, une occasion de rapprochement.

Il ne sait pas comment la décision du pape va être reçue parmi les fidèles et le clergé « vaticanistes » mais se dit confiant, rappelant que le motu proprio (facilitant la célébration de la messe en latin) n'avait pas provoqué les bouleversements redoutés.